

**DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE.
COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES.**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme MASSUGER, Mme SAINT PAUL, Mme OUVRY, M. BAZIN, M. CUVILLIEZ et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. LECUYER, M. BAZIN à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 11 Septembre dernier en vertu de la délégation qui lui a été attribuée par délibération du Conseil Municipal du 10 AVRIL 2001.

↳ PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN - QUARTIER DE NEUVILLE NORD - MISSION D'ETUDE SOCIO URBAINE - TITULAIRE DU MARCHE : CABINET LION/CREPAH - MONTANT : 441 922 F.TTC SOIT 67 370,57 €

↳ **PRISE EN COMPTE DE L'EURO** :

- REGIE DE RECETTES DES ACCUEILS PRE ET POST SCOLAIRES - MONTANT MAXIMUM DE L'ENCAISSE FIXE A 3000 €
- REGIE DE RECETTES DU SERVICE ETAT CIVIL POUR LES VACATIONS DE POLICE, LES CONCESSIONS DE CIMETIERES ET LES QUETES AUX MARIAGES - MONTANT MAXIMUM DES ENCAISSES FIXE A 4 500 € POUR LA REGIE PRINCIPALE - ETAT CIVIL - MAIRIE DE DIEPPE ET 2 300 € POUR LA SOUS REGIE - MAIRIE DE NEUVILLE.

↳ POLE DE SERVICES CAMILLE CLAUDEL - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PASSEE AVEC LA MJC DE DUCLAIR POUR UNE ACTION D'INSERTION RELATIVE A LA PREPARATION DES EPREUVES THEORIQUES DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE.

↳ MAISON DES SPORTS - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE POUR HOMOLOGATION - LOT 2 "MACONNERIE" - AVENANT N°1 AU MARCHE NEGOCIE - TITULAIRE DU MARCHE : ENTREPRISE COHIN - MONTANT DE L'AVENANT : 11 640,67 F.TTC - MARCHE GLOBAL PORTE A 220 940,67 F.TTC.

↳ LOCATION D'UN APPARTEMENT SIS ESPACE DE LA BARRE - BAIL PASSE ENTRE LA VILLE DE DIEPPE ET M. ET MME LALITTE - LOYER MENSUEL : 4 200 F. - DUREE : 3 ANS.

↳ PROTECTION DES AGENTS DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS - INTERVENTION DE MAITRE PASCALE RONDEL - PRISE EN CHARGE DES FRAIS PAR LA VILLE DE DIEPPE.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 Octobre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.**

AIDE AUX SINISTRES DE TOULOUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme MASSUGER, Mme SAINT PAUL, Mme OUVRY, M. BAZIN, M. CUVILLIEZ et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. LECUYER, M. BAZIN à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL propose au Conseil Municipal d'affirmer la solidarité de la Ville de Dieppe avec les habitants toulousains victimes de l'explosion de l'usine chimique en attribuant une aide exceptionnelle de 10 000 F à la Ville de Toulouse, montant correspondant à la demande formulée.

Le groupe socialiste et les élus communistes se déclarent favorables à cette aide et proposent elle soit portée à 60 000 F.

Ces deux propositions sont soumises au vote du Conseil Municipal.

Le groupe de la majorité vote en faveur d'une aide de 10 000 F (soit 30 voix).

Le groupe socialiste ainsi que les élus communistes votent pour l'octroi d'une aide de 60 000 F (soit 9 voix).

Il sera donc attribué à la Ville de Toulouse une aide exceptionnelle de 10 000 F.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 10 Octobre 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.

**DECISION MODIFICATIVE N°2/2001
BUDGET PRINCIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme MASSUGER, Mme SAINT PAUL, Mme OUVRY, M. BAZIN, M. CUVILLIEZ et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. LECUYER, M. BAZIN à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Gallais, Adjointe au Maire, expose que la décision modificative N° 2 proposée au Conseil Municipal comprend, pour chacune des sections en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

En section d'investissement :

Des réajustements de crédits, des virements internes, des propositions nouvelles.

Dépenses :

Immobilisations incorporelles	- 53 408,00 F
Immobilisations corporelles	- 255 600,00 F
Immobilisations en cours	1 390 512,00 F
Opérations d'ordre régularisation	349 512,25 F
Charges à répartir (fonds de concours)	260 673,00 F

TOTAL

1 691 689,25 F

Recettes :

Opérations d'ordre – sorties d'actif	7 687 540,21 F
Divers (régularisation)	69 650,00 F
Virement de la section de fonctionnement	- 6 065 500,96 F
TOTAL	1 691 689,25 F

Les opérations de la Section de Fonctionnement peuvent se résumer ainsi :

Dépenses :

Charges à caractère général	663 129,00 F
Charges de Personnel	4 915,00 F
Charge de gestion courante (dont subventions)	1 139 851,00 F
Charges exceptionnelles	144 516,00 F
Dépenses imprévues	- 210 000,00 F
Opérations d'ordre – sorties d'actif	7 687 540,21 F
Virement à la section d'investissement	- 6 065 500,96 F
TOTAL	3 364 450,25 F

Recettes :

Régularisation dotations et participations	325 747,00 F
Impôts et Taxes – Rôles complémentaires	897 509,00 F
Autres produits de gestion courante	754 250,00 F
Produits exceptionnels (dont rattachements annulés)	776 759,00 F
Régularisation opération d'ordre	349 512,25 F
Transferts de charges (fonds de concours)	260 673,00 F
TOTAL	3 364 450,25 F

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la décision modificative ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe et élus de l'opposition)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 Octobre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.**

**DECISION MODIFICATIVE N°2/2001
BUDGET EAU, ASSAINISSEMENT ET STATIONNEMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme MASSUGER, Mme SAINT PAUL, Mme OUVRY, M. BAZIN, M. CUVILLIEZ et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. LECUYER, M. BAZIN à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Madame Christine Gallais, Adjointe au Maire, expose que la décision modificative n° 2, proposée au Conseil Municipal comprend pour chacune des sections, en dépenses et en recettes les éléments suivants :

1) BUDGET EAU

Section d'investissement :

Dépenses :

205-13002-GEP	Logiciel Informatisation SIG - transfert de crédit.	58 000,00
2183-13002-GEP	Matériel informatique - virement crédit pour facture logiciel	-42 000,00
2313-21001-GEP	TNGR 2001 - virement crédit pour facture logiciel	-16 000,00

TOTAL	0,00
--------------	-------------

Recettes :

1318-15036-GEP	Parvis Saint Remy - Subvention Agence de l'eau	189 100,00
1644-DETTE	Programme d'emprunts 2001	-456 000,00
005-COMPTA	Virement de la section de fonctionnement - (ordre)	266 900,00

TOTAL	0,00
--------------	-------------

Section de fonctionnement :**Dépenses :**

658.1-COMPTA	Charges diverses de gestion courante	-257 200,00
628-GEP	Ajustement de crédit pour diverses cotisations, participations	15 000,00
6611-DETTE	Ajustement de crédit pour modification taux emprunts	1 600,00
006-COMPTA	Virement à la section d'investissement - (ordre)	266 900,00

TOTAL	26 300,00
--------------	------------------

Recettes :

7083-GEP	Ajustement de crédit pour loyers supplémentaires	1 300,00
758-COMPTA	Ajustement de crédit pour ristourne vente d'eau en gros	25 000,00

TOTAL	26 300,00
--------------	------------------

2) BUDGET ASSAINISSEMENTSection d'investissement :**Dépenses :**

1688-DETTE	Intérêts courus non échus suppl. suite modification des taux	15 000,00
003-COMPTA	Dépenses imprévues	118 406,00

TOTAL	133 406,00
--------------	-------------------

Recettes :

1688-DETTE	Intérêts courus non échus - (ordre)	90 000,00
1648-DETTE	Programme d'emprunts 2001	-1 011 194,00
005-COMPTA	Virement de la section de fonctionnement - (ordre)	1 054 600,00

TOTAL	133 406,00
--------------	-------------------

Section de fonctionnement :

Dépenses :

6611-DETTE	Intérêts d'emprunts suppl. suite modification des taux	10 000,00
6611.8-DETTE	Intérêts courus non échus - (ordre)	90 000,00
006-COMPTA	Virement à la section d'investissement - (ordre)	1 054 600,00

TOTAL	1 154 600,00
--------------	---------------------

Recettes :

7721-COMPTA	Solde prime aquex 2000 non rattachée l'année dernière	1 154 600,00
-------------	---	--------------

TOTAL	1 154 600,00
--------------	---------------------

3) BUDGET STATIONNEMENT

Section de fonctionnement :

Dépenses :

824-611-3440	Reversement au concessionnaire	300 000,00
--------------	--------------------------------	------------

TOTAL	300 000,00
--------------	-------------------

Recettes :

020-7474-3440	Participation du budget principal	300 000,00
---------------	-----------------------------------	------------

TOTAL	300 000,00
--------------	-------------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 33 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 abstentions (élus communistes)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 Octobre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.**

**SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ETABLISSEMENTS PUBLICS
COMMUNICATION DE DOCUMENTS BUDGETAIRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme MASSUGER, Mme SAINT PAUL, Mme OUVRY, M. BAZIN, M. CUVILLIEZ et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. LECUYER, M. BAZIN à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

L'article L.5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que "copie du budget et des comptes du Syndicat est adressée chaque année aux Conseils Municipaux des communes syndiquées".

En conséquence, Mme Christine GALLAIS, Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance du Compte Administratif 2000 des établissements publics et des syndicats intercommunaux dont est membre la Ville de Dieppe.

Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Développement d'un Centre Informatique (S.I.G.D.C.I.)

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section de fonctionnement correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses est arrêté à la somme de :

<u>Recettes</u>	
Titres de recettes émis :	14 312 370,05 F
Rattachements :	0,00 F
Résultat de fonctionnement reporté	4 724 378,86 F

<u>Dépenses</u>	
Mandats émis :	13 567 594,38 F
Rattachements :	182 491,49 F

Résultat comptable : +5 286 663,04 F

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes</u>	
Titres de recettes émis :	3 320 930,00 F
Résultat d'investissement reporté	4 762 220,77 F

<u>Dépenses</u>	
Mandats émis :	2 281 379,34 F

Résultat comptable : +5 801 771,43 F

Pôle de Développement Touristique (PDT)

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes</u>	
Titres de recettes émis :	1 751 720,63 F
Rattachements :	953 311,00 F

<u>Dépenses</u>	
Mandats émis :	1 527 879,56 F
Rattachements :	174 474,07 F
Résultat de fonctionnement reporté	1 289 100,03 F

Résultat comptable : -286 422,03 F

Ce résultat déficitaire de la section de fonctionnement provient du retard dans le paiement de subventions d'opérations déjà réalisées. Ce déficit sera repris en 2001 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes</u>	
Titres de recettes émis :	477 573,43 F
Résultat d'investissement reporté :	528 986,15 F

<u>Dépenses</u>	
Mandats émis :	836 109,61 F
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+170 449,97 F</u>

Syndicat pour l'Extension du Golf de Dieppe Pourville (SYLEG)

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes</u>	
Titres de recettes émis :	316 866,51 F
Rattachements :	0,00 F
Résultat de fonctionnement reporté	56 490,07 F

<u>Dépenses</u>	
Mandats émis :	41 107,92 F
Rattachements :	8 611,20 F
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+323 637,46 F</u>

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes</u>	
Titres de recettes émis :	158 071,00 F

<u>Dépenses</u>	
Mandats émis :	200 462,06 F
Résultat d'investissement reporté :	33 894,63 F

<u>Résultat comptable :</u>	<u>-76 285,69 F</u>
-----------------------------	---------------------

Ce résultat déficitaire de la section d'investissement sera affecté à l'exercice 2001 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Musical en Pays Dieppois (SYDEMPAD)

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes</u>	
Titres de recettes émis :	17 388 287,80 F
Rattachements :	786 000,00 F
Résultat de fonctionnement reporté	649 613,69 F

Dépenses

Mandats émis :	16 396 225,25 F
Rattachements :	28 515,45 F
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+2 399 160,79 F</u>

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes

Titres de recettes émis :	1 741 878,14 F
---------------------------	----------------

Dépenses

Mandats émis :	2 164 377,65 F
Résultat d'investissement reporté :	1 358 474,20 F

<u>Résultat comptable :</u>	<u>-1 780 973,71 F</u>
-----------------------------	------------------------

Ce résultat déficitaire de la section d'investissement sera affecté à l'exercice 2001 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

Syndicat des Transports de Dieppe et Environs (STRADE)

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

Recettes

Titres de recettes émis :	12 640 580,58 F
Rattachements :	1 253 351,93 F
Résultat de fonctionnement reporté	870 519,53 F

Dépenses

Mandats émis :	13 050 736,96 F
Rattachements :	1 391 132,91 F

<u>Résultat comptable :</u>	<u>+322 582,17 F</u>
-----------------------------	----------------------

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes

Titres de recettes émis :	806 822,60 F
Résultat d'investissement reporté :	3 073 557,79 F

Dépenses

Mandats émis :	1 140 560,00 F
----------------	----------------

<u>Résultat comptable :</u>	<u>+2 739 820,39 F</u>
-----------------------------	------------------------

Syndicat du Parc d'Activité du Port de l'Est (SIPAPE)

Budget Principal

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

Recettes

Titres de recettes émis :	221 790,38 F
Rattachements :	542 675,00 F
Résultat de fonctionnement reporté	108 151,58 F

Dépenses

Mandats émis :	196 163,02 F
Rattachements :	556 675,00 F

Résultat comptable : +119 778,94 F

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes

Titres de recettes émis :	85 260,00 F
Résultat d'investissement reporté :	858 548,22 F

Dépenses

Mandats émis :	0,00 F
----------------	--------

Résultat comptable : +943 808,22 F

Budget Atelier Relais

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

Recettes

Titres de recettes émis :	2 443 486,86 F
Rattachements :	0,00 F
Résultat de fonctionnement reporté	661 791,00 F

Dépenses

Mandats émis :	1 196 443,62 F
Rattachements :	81 962,32 F

Résultat comptable : +1 826 871,92 F

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes

Titres de recettes émis : 4 346 277,23 F

Dépenses

Mandats émis : 4 482 295,77 F

Résultat d'investissement reporté : 1 093 442,71 F

Résultat comptable : -1 229 461,25 F

Ce résultat déficitaire de la section d'investissement sera affecté à l'exercice 2001 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

Domaine des Roches

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

Recettes

Titres de recettes émis : 2 109 858,75 F

Rattachements : 0,00 F

Résultat de fonctionnement reporté 111 353,92 F

Dépenses

Mandats émis : 1 985 412,65 F

Rattachements : 37 400,00 F

Résultat comptable : +198 400,02 F

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes

Titres de recettes émis : 50 582,28 F

Dépenses

Mandats émis : 16 552,79 F

Résultat d'investissement reporté : 39 584,54 F

Résultat comptable : -5 555,05 F

Ce résultat déficitaire de la section d'investissement sera affecté à l'exercice 2001 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

Régie de Restauration Municipale

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes</u>	
Titres de recettes émis :	11 681 175,21 F
Rattachements :	0,00 F
Résultat de fonctionnement reporté	680 271,73 F
<u>Dépenses</u>	
Mandats émis :	11 101 005,80 F
Rattachements :	0,00 F
<u>Résultat comptable :</u>	<u>+1 260 441,14 F</u>

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes</u>	
Titres de recettes émis :	1 401,33 F
Résultat d'investissement reporté :	7 866,75 F
<u>Dépenses</u>	
Mandats émis :	180 923,34 F
<u>Résultat comptable :</u>	<u>-171 655,26 F</u>

Ce résultat déficitaire de la section d'investissement sera affecté à l'exercice 2001 lors de l'adoption du budget supplémentaire.

Syndicat Mixte pour le Refinancement des Avances C.N.E. du Grand Chantier de Penly

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de :

<u>Recettes</u>	
Titres de recettes émis :	21 732 399,95 F
Rattachements :	0,00 F
<u>Dépenses</u>	
Mandats émis :	21 732 001,95 F
Rattachements :	0,00 F
<u>Résultat comptable :</u>	<u>398,00 F</u>

↳ Le résultat comptable de l'exercice 2000 de la section d'investissement est arrêté à la somme de :

Recettes

Virement de la section de fonctionnement : 16 283 658,12 F

Dépenses

Mandats émis : 16 283 658,12 F

Résultat comptable : 0,00 F

☞ **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 Octobre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.**

**TAXE COMMUNALE SUR LES QUANTITES D'ELECTRICITE
CONSOMMEES POUR L'ECLAIRAGE, LE CHAUFFAGE
ET LES USAGES DOMESTIQUES
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 21 AOUT 1991
PASSEE AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme MASSUGER, Mme SAINT PAUL, Mme OUVRY, M. BAZIN, M. CUVILLIEZ et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. LECUYER, M. BAZIN à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que la convention a pour objet de déterminer le forfait sur lequel seront calculés l'assiette et le montant de la taxe communale prévue par la loi du 13 août 1926 et les textes subséquents, sur les consommations de courant électrique livré en moyenne ou haute tension utilisées pour l'éclairage, le chauffage et les usages domestiques.

L'article 2 détermine le lieu et le numéro du poste de livraison : rue porte à Dieppe, réf 021.5.0122. Or, depuis la mise en service de la centrale énergétique en 1995, le Centre Hospitalier de Dieppe est desservi par un autre poste à une autre adresse.

Il est proposé au conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant modifiant l'article 2 de la convention :

La consommation d'électricité forfaitaire annuelle soumise à la taxe communale fournie à Dieppe, Rue Pierre Curie réf : 021.00196.08313. est fixée à 776 900 KWH.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 Octobre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.**

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE QUARTIER
AU POLLET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme MASSUGER, Mme SAINT PAUL, Mme OUVRY, M. BAZIN, M. CUVILLIEZ et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. LECUYER, M. BAZIN à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Yvette SANNIER expose que dans le cadre du rapprochement des services publics des habitants et de la redynamisation du lien social, la Ville a aménagé en 1999, avec l'aide de ses partenaires du Contrat de Ville, trois pôles de services situés dans les trois Zones de Redynamisation Urbaine de Dieppe : les Bruyères, le Val Druel et Neuville-Nord.

Tout récemment, elle vient d'élaborer, dans le cadre partenarial du contrat de ville, un projet de création de trois postes d'agents-relais des services publics, au titre du dispositif emploi-jeunes, dont la mission consistera à renseigner, orienter et préparer la démarche du public des quartiers prioritaires de la politique de la ville en direction des services de l'emploi (ANPE, PAIO/Mission Locale, ASSEDIC), de la CAF et de la CPAM, ainsi que du service de la réglementation de la Sous-Préfecture (cartes grises, permis de conduire, cartes d'identité, passeport, débit de boissons, permis de chasser, etc...).

Aujourd'hui, dans le cadre de la poursuite de la réflexion sur le développement de services aux habitants, de la démocratie de proximité et sur la promotion de la vie associative, la Ville de Dieppe envisage de compléter ce dispositif avec l'aménagement d'une « maison de quartier du Pollet », dans les locaux attenants à l'école Michelet.

Visé comme territoire prioritaire de politique de la ville dans la convention-cadre 2000-2006 du contrat de ville de Dieppe, le quartier du Pollet/cité du marin compte 840 familles qui représentent 1630 habitants vivant dans l'habitat le plus ancien de la ville. La population y est très modeste et les besoins sociaux importants :

Le taux de chômage y est élevé : plus de 27 % d'après le recensement INSEE 1999 et 22 % d'après l'analyse des données ANPE de février 2001, soit 3 % de plus que la moyenne dieppoise. Les prestataires des minima sociaux y sont nombreux. Dans ce quartier, 44 % des ménages n'ont pas de voiture.

Renforcer l'aide aux démarches individuelles pour les demandeurs d'emploi et les prestataires des minima sociaux, aider à la promotion d'actions collectives, favoriser les rencontres intergénérationnelles, constituent des axes de travail prioritaires pour le quartier dont nombre d'habitants sont des personnes isolées. Pour compléter les équipements publics du quartier, il est proposé d'aménager, dans un bâtiment communal situé 38, rue cité de Limes à Dieppe (l'ancien logement du directeur de l'école Michelet) la MAISON DE QUARTIER DU POLLET pour y installer les fonctions suivantes :

- lieu de rencontres des habitants sous la forme d'une grande salle d'activités et/ou salle de réunions, mise à disposition de groupes d'habitants et de l'ensemble des associations et structures pour la conduite de différentes initiatives
- aménagement des trois pièces du 1^{er} étage pour les activités de l'association Ultime Station Pollet.
- permanence d'un agent- relais des services publics
- permanence de l' élu de quartier (le conseiller municipal délégué pour le Pollet).

Des travaux d'aménagement vont devoir être effectués dans ce local qu'il conviendra par ailleurs de meubler en fonction de l'usage pressenti. Dans la mesure du possible, la réalisation d'une partie des travaux pourra être envisagée sous la forme d'un chantier d'insertion.

Après présentation de ce projet à la commission municipale n° 2 réunie le 24 septembre 2001,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le projet de création de la maison de quartier du Pollet dans le bâtiment communal situé 38 rue Cité de Limes à Dieppe,

2°) de solliciter la désaffectation de ces locaux de leur usage scolaire, sauf en ce qui concerne le bureau du directeur de l'école,

3°) d'approuver l'avant-projet sommaire remis par l'architecte missionné par la Ville en vue de la transformation de ces locaux en maison de quartier, pour un montant de 609 270 FHT (92 890,70 €) auquel s'ajoute la rémunération de 45 000 FHT (6 860,80 €) de la maîtrise d'œuvre,

4°) d'inscrire à la 2^{ème} tranche de la programmation 2001 du contrat de ville ce projet et de solliciter la subvention de l'Etat pour un montant de 327 135 FHT (49 875,75 €)

5°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe et élus de l'opposition)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 Octobre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.**

**PROGRAMMATION 2001 DU CONTRAT DE VILLE
PHASE 2**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme MASSUGER, Mme SAINT PAUL, Mme OUVRY, M. BAZIN, M. CUVILLIEZ et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. LECUYER, M. BAZIN à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Yvette SANNIER expose que le comité de pilotage du contrat de ville se réunira le 16 octobre 2001 afin de statuer sur la deuxième phase de la programmation 2001.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'inscrire dans cette programmation deux actions :

- en fonctionnement, le projet « culture à l'hôpital » pour un montant global de 27 500 F (4 192,70 €) à financer à égalité par la Ville et par l'Etat à hauteur de 9 000 F (1 372,20 €) et par le Centre Hospitalier Général à hauteur de 9 500 F (1 448,40 €).

Ce projet, qui a déjà fait l'objet d'une approbation par le comité de pilotage du contrat de ville du 7 juin 2001 et par le conseil municipal du 26 juin 2001 pour un montant initial de 94 400 F (14 392,50 €), a été ramené à 4 actions (musique, découverte du patrimoine local, découverte du milieu marin et promotion des jeux de société) et à un montant moindre par le conseil d'administration du Centre Hospitalier Général dans sa séance du 28 juin 2001,

- en investissement, le projet « travaux d'aménagement de la maison de quartier du Pollet » pour un montant de 654 270 F HT (99 751,50 €) à subventionner à raison de 50 % du coût HT par l'Etat.

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement à intervenir avec l'Etat dans le cadre du financement du projet « travaux d'aménagement de la maison de quartier du Pollet »,

3°) de payer, sous forme de subvention à inscrire au 824/65748/37 « subventions de fonctionnement », la somme de 9 000 F (1 372,20 €) au Centre Hospitalier Général de Dieppe correspondant à la participation de la ville au projet « culture à l'hôpital ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe et élus de l'opposition)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 Octobre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.**

**CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ENTRE
L'ETAT, LA REGION ET LA VILLE
AVENANT N°1 - ANNEE 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme MASSUGER, Mme SAINT PAUL, Mme OUVRY, M. BAZIN, M. CUVILLIEZ et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. LECUYER, M. BAZIN à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Frédérique LOOS rappelle au Conseil Municipal que la Ville et l'Etat/D.R.A.C. de Haute Normandie ont convenu la mise en place pour Dieppe d'une Convention de Développement Culturel, pour les années 2000, 2001 et 2002, ayant pour objectif général de favoriser l'accès à la culture et à l'art en s'appuyant sur le réseau des institutions et équipements culturels dieppois, en développant, décloisonnant et croisant les publics, par la mise en œuvre d'actions partenariales et pluridisciplinaires en direction notamment des moins de 25 ans.

Une préfiguration de cette convention a été établie au titre de l'année 1999 le 2 décembre 1999 et la convention pour l'année 2000 a été régularisée le 20 décembre 2000.

Pour l'année 2001, les actions retenues conjointement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région et la Ville et qui figurent ci-joint en annexe représentent un engagement financier de 460 000 F (70 126,55 €), supporté à hauteur de 200 000 F (30489,80 €) chacun par la Ville et l'Etat et de 60 000 F (9 146,94 €) par la Région.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir pour l'année 2001 à cette convention de développement culturel.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 Octobre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.**

ANNEXE

CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

ANNEE 2001

Tableau récapitulatif des actions et de leur financement				
Intitulé de l'action	Financement complémentaire accordé	Part de l'Etat	Part de la Région	Part de la Ville
- Etude de diagnostic (solde)	76 060 F (11 595,27 €)	23 030 F (3 510,90 €)	30 000 F (4 573,47 €)	23 030 F (3 510,90 €)
- Renc' Arts	60 000 F (9 146,94 €)	30 000 F (4 573,47 €)		30 000 F (4 573,47 €)
- Réseau de diffusion des musiques actuelles	115 000 F (17 531,64 €)	42 500 F (6 479,08 €)	30 000 F (4 573,47 €)	42 500 F (6 479,08 €)
- Les Samedis du Savoir	25.000 F (3.811,23 €)	12.500 F (1.905,61 €)		12.500 F (1.905,61 €)
- Développement de la culture chorégraphique	40 000 F (6 097,96 €)	20 000 F (3 048,98 €)		20 000 F (3 048,98 €)
- Les conteurs dans la ville	100 000 F (15 244,90 €)	50 000 F (7 622,45 €)		50 000 F (7 622,45 €)
- Mois de l'Image	43.940 F (6 698,61 €)	21 970 F (3 349,31 €)		21 970 F (3 349,31 €)
	460 000 F (70 126,55 €)	200 000 F (30 489,80 €)	60 000 F (9 146,94 €)	200 000 F (30 489,80 €)

**SUBVENTION MUNICIPALE
ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE 2001 (ALND BASKET)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme MASSUGER, Mme SAINT PAUL, Mme OUVRY, M. BAZIN, M. CUVILLIEZ et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. LECUYER, M. BAZIN à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Pierre BLONDEL propose au Conseil Municipal d'individualiser et d'attribuer au titre de l'année 2001 la subvention municipale figurant avec son organisme bénéficiaire dans le tableau ci-dessous :

Montant	Bénéficiaire	Objet	Compte budgétaire
70 000 F (10 671,43 €)	A.L.N.D Basket	Aide exceptionnelle d'accompagnement	40.65748.333

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 Octobre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.**

**FONDS ANCIEN ET LOCAL DE LA MEDIATHEQUE JEAN
RENOIR - ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ARTISTE -
INTERVENTION DU FONDS REGIONAL D'AIDE AUX
BIBLIOTHEQUES (F.R.A.B)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme MASSUGER, Mme SAINT PAUL, Mme OUVRY, M. BAZIN, M. CUVILLIEZ et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. LECUYER, M. BAZIN à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Frédérique LOOS expose que la directrice de la Médiathèque Jean Renoir et la responsable de son Fonds ancien et local ont informé la Ville qu'elles ont été amenées à procéder à l'acquisition de l'ouvrage de bibliophilie (œuvres d'artistes réalisées en très petit nombre d'exemplaires numérotés) suivant :

➤ «Passeur de musiques» de Bernard Lortat-Jacob, exemplaire numéroté 12/30, signé de l'auteur – Edition Jane Otmegzguine – se présentant sous forme d'emboîtement en bois à 2 volets avec textes manuscrits d'un côté et enveloppes illustrées selon le principe du sonogramme, de l'autre, pour un coût de 4 075,83 FHT/4 300,00 FTTC (TVA à 5,5%).

Il convient donc pour le Conseil Municipal :

1/ de confirmer l'acquisition de l'ouvrage ci-dessus,

2/ de solliciter de l'Etat/Direction Régionale des Affaires Culturelles le versement à la Ville de la subvention représentant sa part dans l'aide octroyée par le Fonds Régional d'Aide aux Bibliothèques.

3/ de solliciter de la Région le versement à la Ville de la subvention représentant sa part dans l'aide octroyée par le F.R.A.B.,

4/ d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires pour la bonne réalisation de cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 Octobre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.**

**PROGRAMME EAU POTABLE 2002
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme MASSUGER, Mme SAINT PAUL, Mme OUVRY, M. BAZIN, M. CUVILLIEZ et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. LECUYER, M. BAZIN à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Monique COTIGNY expose que la ville de Dieppe, en concertation avec la Compagnie Fermière de Services publics (CFSP), doit répondre, au travers de la programmation des travaux eau potable, à un double enjeu :

- Assurer le développement du réseau d'eau potable pour permettre le raccordement des nouveaux usagers ;
- Maintenir un haut niveau de fiabilité de son réseau tant en terme quantitatif que qualitatif.

Les opérations en matière d'eau potable (travaux et études) éligibles aux différents programmes de l'Agence de l'eau et du Conseil Général sont les suivantes :

A) travaux liés à l'amélioration de la qualité des eaux

- Travaux d'aménagement au droit de la béttoire d'Auppegard (problème de turbidité du captage de la source du gouffre) : 1ère tranche de travaux prévue en 2002 : 46 000 € (auxquels s'ajoute un report de crédits 2001 de 31 000 €). Une demande de subvention de l'Agence de l'eau a été faite pour l'année 2001 dans le cadre de la réalisation de l'étude hydraulique. Les résultats de cette étude devront permettre d'établir, en cours d'année 2002, le dossier de demande de subvention pour les travaux d'aménagement au droit de la béttoire (40% du montant hors taxe des travaux pour l'Agence de l'eau et 15% pour le Conseil Général).
- Etude diagnostique du plomb dans le cadre de la mise en conformité des branchements d'eau potable et des installations intérieures des bâtiments communaux au regard de la réglementation. Le montant de l'étude est estimé à 77 000 €. Une participation de l'Agence de l'eau et du Conseil général est sollicitée à hauteur respectivement de 45 % et 15% du montant HT.

Par ailleurs, Il est rappelé pour information que les travaux ci-après, engagés en 2001 et poursuivis en 2002, ont déjà fait l'objet cette année d'une demande de subventions :

- Travaux d'étanchéification des réservoirs de Chanzy. Un marché a été notifié à l'entreprise SADE. Les travaux prévus en tranche ferme seront engagés en septembre 2001 pour un délai de réalisation de six mois. Le marché prévoit la réalisation en 2002 d'une tranche conditionnelle pour un montant de 79 000 € (délai de réalisation trois mois).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les présents dossiers ;
- de solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 Octobre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.**

<p style="text-align: center;">PROGRAMME ASSAINISSEMENT ET EAU PLUVIALE 2002 DEMANDES DE SUBVENTIONS</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme MASSUGER, Mme SAINT PAUL, Mme OUVRY, M. BAZIN, M. CUVILLIEZ et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. LECUYER, M. BAZIN à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Monique COTIGNY expose que la ville de Dieppe, dans le cadre de l'exploitation de son service assainissement, doit répondre à un triple objectif :

- développer un service de collecte permettant de raccorder au réseau les nouveaux usagers (lotissements, parcelles à viabiliser) ;
- maintenir un service de collecte des eaux usées et pluviales en bon état en intégrant les enjeux environnementaux (réduction des rejets dans le milieu naturel et amélioration des eaux littorales et des eaux de l'Arques) ;
- construire et restaurer les aménagements nécessaires pour lutter contre les inondations.

Les opérations d'assainissement (travaux et études) éligibles aux différents programmes de l'Agence de l'eau et du Conseil Général sont les suivantes :

A) travaux liés à l'amélioration de la qualité des eaux

- Réhabilitation du poste de Bonne Nouvelle (suppression des déversements en milieu naturel) pour un montant de 200 000 €. Une participation de l'Agence de l'eau est sollicitée à hauteur de 45% du montant HT des travaux et 15 % pour le Conseil Général. Par ailleurs, au titre du contrat d'affermage, la CFSP participe aux travaux de renouvellement des équipements pour un montant de 72 000 € environ. Le coût net supporté par la ville se limite alors, sur la base de ce plan de financement, à 26 000 €
- Reconstruction du poste de refoulement « ferme hucher » : 83 000 €. Une participation est sollicitée à hauteur de 45% du montant HT des travaux pour l'Agence de l'eau et à 15% pour le Conseil général.
- Travaux de restauration du réseau tertiaire d'assainissement du centre ville (réseau Gandillon) (1ère tranche 2002) : 260 000 €. Une participation de l'Agence de l'eau est demandée à hauteur de 45% du montant HT.

B) Diagnostic sur le réseau

- Diagnostic permanent sur le système de collecte et sur la station d'épuration (exploitation des appareils de mesures) : 52 000 €. Le plan de financement proposé est le suivant :
 - CFSP : 50%
 - Agence de l'eau : 25%
 - Ville : 25%

C) Lutte contre les inondations

- construction d'un réservoir de stockage des eaux pluviales d'une capacité de 250m³ rue des alouettes : 230 000 €. Une participation du Conseil général est demandée à hauteur de 20 % du montant HT.
- travaux de rénovation de la bâche et du génie civil du bassin de stockage des eaux pluviales d'Eurochannel (4 000 m³) : 153 000 €. Une participation du Conseil général est demandée à hauteur de 20 % du montant HT.

Par ailleurs, les opérations suivantes ont déjà fait l'objet d'une demande de subvention au titre de l'année 2001:

- Suppression des regards mixtes rue Camille Coche : une première tranche a été réalisée en 2001. Une seconde tranche est proposée en 2002 pour un montant de 40 000 € ;
- Renforcement du réseau d'eau pluvial à Neuville et construction d'un puits et d'une conduite de rejet en mer (Falaise de Bonsecours – protection des biens et des personnes) : 1 222 000 € (participation du Conseil général à hauteur de 40% du montant HT des travaux).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les présents dossiers ;
- de solliciter les subventions correspondantes auprès de l'agence de l'eau et du Conseil général.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 Octobre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.**

**RUE DE LA REPUBLIQUE - RECONSTRUCTION DE LA VOIRIE -
3EME TRANCHE - APPEL D'OFFRES OUVERT -
ADOPTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme MASSUGER, Mme SAINT PAUL, Mme OUVRY, M. BAZIN, M. CUVILLIEZ et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. LECUYER, M. BAZIN à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Pierre HAMEL expose que la Ville de Dieppe a engagé depuis 1999, les travaux de réfection de la rue de la République (voirie et trottoirs) dans le cadre d'un programme pluriannuel sur trois ans :

- 1999 (1^{ère} tranche) : réfection du tronçon situé entre l'avenue Gambetta et la rue Jean Ribault ;
- 2000 (2^{ème} tranche) : réfection du tronçon situé entre la rue Jean Ribault et la rue Joseph Flouest ;
- 2001 (3^{ème} tranche) : réfection du tronçon situé entre la rue Joseph Flouest et la rue Thiers (260 m).

Pour une plus grande sécurité des piétons, l'aménagement conduit à modifier le profil de la voie afin de permettre le stationnement des véhicules sur la voirie et non plus sur les trottoirs comme c'est le cas dans la situation actuelle (voir plan ci-joint).

Par ailleurs, les travaux de voiries s'accompagnent pour chacun des tronçons considérés :

- de travaux de dissimulation des réseaux aériens (EDF, France Télécom, Eclairage public). Cette opération vise à supprimer les poteaux en bétons et les consoles en façade dans un souci esthétique et d'amélioration du cadre de vie ;
- du renouvellement des branchements plombs par la Compagnie Fermière de Services Publics ;
- Le cas échéant, du renouvellement des conduites de Gaz.

Les travaux relatifs à la troisième tranche se composent de deux lots distincts :

- lot n°1 : dissimulation des réseaux EDF, France Télécom, Eclairage public

Dans le cadre de la présente opération, l'entreprise titulaire doit réaliser la totalité des études d'exécution nécessaires à la dissimulation des réseaux basse tension EDF, France Télécom, Eclairage public et réaliser l'ensemble des travaux nécessaires à la dissimulation des réseaux.

L'entreprise titulaire a par ailleurs, obligation de résultats en matière d'alimentation des abonnés (une soixantaine).

Les réseaux seront dissimulés dans les conditions suivantes :

a) Eclairage public

A partir des réseaux existants en face du n°35 de la rue de la République, mise en œuvre en tranchée :

- d'un fourreau DN 63 ;
- de candélabres avec massif et lanternes suivant le plan d'implantation (tous les candélabres seront mis en œuvre du côté des numéros impairs de la rue de la République).

b) France Télécom

A partir de la chambre existante en face du numéro 52 de la rue, mise en œuvre des travaux suivants :

- création d'un réseau enterré principal du côté des numéros impairs avec trois fourreaux DN 42/45 et installation de chambres jusqu'à la chambre existante à proximité du numéro 86 ;

- création des antennes d'alimentation des façades par un fourreau DN 42/45 ;
- création de réseaux secondaires du côté des numéros pairs entre les numéros 64 et 80 ;
- réalimentation des abonnés en façade.

Les travaux de câblage restent à la charge de France Télécom.

c) EDF

A partir du poteau existant en béton armé situé en face du n°37 de la rue, le titulaire réalise :

- la création d'un réseau principal enterré du coté des numéros impairs de la rue,
- les alimentations des abonnés par la création de dérivations avec coffret en façade,
- la réalimentation des tableaux de comptage d'abonnés,
- l'alimentation de certains abonnés du passage Léon Gambetta en enterré,
- la suppression de la totalité des câbles, consoles poteaux.

- Lot n°2 : voirie

Les travaux comprennent essentiellement :

- la démolition des portions de chaussée existantes jugées inaptées au trafic routier ;
- l'exécution des portions de chaussées neuves ;
- l'exécution des revêtements de chaussées en matériaux enrobés ;
- la démolition des trottoirs existants ;
- la fourniture et la pose de bordures et caniveaux ;
- l'exécution des revêtements de trottoirs en asphalte naturel ;
- la signalisation horizontale par marquage à la résine.

Le coût total des travaux pour les deux lots est estimé à 2 720 000 F TTC soit 414 661,33 € (hors coûts annexes de maîtrise d'œuvre et de coordination de sécurité).

a) lot n°1 : dissimulation des réseaux :

	Montant TTC (en F)	Montant TTC (en €)	Participation financière des concessionnaires
EDF	700 000	106 714,31	Participation d'EDF à hauteur de 40% du montant HT des travaux soit 234 000F (35 673,07 €)
FRANCE TELECOM	220 000	33 538,78	France télécom prend en charge le tirage des câbles et le rebranchement des habitations
ECLAIRAGE PUBLIC	300 000	45 734,71	/
C.F.S.P.	0	0	Travaux à la charge du concessionnaire
GAZ	0	0	Travaux à la charge du concessionnaire
	1 220 000	185 987,80	

Les principaux postes relatifs à la dissimulation du réseau EDF concernent :

- la réalisation des travaux préliminaires (nettoyage du terrain, découpage des voiries, protection du chantier, déplacement des ouvrages existants...) : 100 000 F HT ;
- la réalisation des tranchées (200 m) : 60 000 F HT ;
- la dépose des réseaux existants basse tension : 60 000 F HT ;
- la fourniture des câbles électriques (900 m) : 104 000 F HT ;
- la réalimentation des tableaux d'abonnés : 30 000 F HT ;
- l'installation de grilles de départ et d'arrivée : 58 000 F HT.

b) lot n°2 : Travaux de voirie :

Le coût des travaux est estimé à 1 500 000 FTTC, soit 228 673,53 € pour une superficie de 2 000 m² de chaussées et de 950 m² de trottoirs.

Le planning de réalisation des travaux est détaillé en annexe ci-joint.

La durée de réalisation des travaux de dissimulation des réseaux est estimée à 6 mois (ce délai inclut une phase de concertation avec les riverains), la durée des travaux de voirie est d'environ 3 mois.

La durée totale de l'opération est de onze mois en tenant compte des délais inhérents aux procédures de marché public. L'achèvement des travaux est prévu fin août.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises,
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'Offres ouvert pour la réalisation de ces travaux et à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres,
- 3) d'imputer les dépenses correspondantes sur le crédit ouvert au BP 2001, code fonction 822, article 2315, programme 15001, service 3434 (1 500 000 F) qui sera abondé au BP 2002.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 Octobre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.**

**DENOMINATION D'UNE RUE DES ANCIENS COMBATTANTS
D'AFRIQUE DU NORD**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE DIX OCTOBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : Mme MASSUGER, Mme SAINT PAUL, Mme OUVRY, M. BAZIN, M. CUVILLIEZ et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par Mme MASSUGER à Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL à M. LEMASSON, Mme OUVRY à M. LECUYER, M. BAZIN à M. DIETSCH, M. CUVILLIEZ à M. JACQUELINE et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Hubert VERGNORY expose qu'une rue située perpendiculairement au Boulevard de Verdun et à la rue du Commandant Fayolle n'a pas reçu de dénomination.

Vu l'achèvement des travaux de la place Camille Saint Saëns et la demande des Associations d'Anciens Combattants, il est proposé la dénomination suivante :

- Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la présente dénomination.

Copie de la délibération sera transmise aux différentes administrations concernées.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ Le groupe et les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 Octobre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DE LA VILLE DE DIEPPE.**